

COMITE SYNDICAL DU 25 NOVEMBRE 2013

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre à 18h00, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le dix-neuf novembre 2013, s'est réuni au siège du syndicat mixte :

| Présents | Absents |
|--------------------------|---------------------------|
| 1. Jean-François VASSEUR | 1. Claude BARDOUX |
| 2. Michel CAPON | 2. Daniel BEAUPERE |
| 3. Daniel CARPENTIER | 3. Régis BILHAUT |
| 4. François DEBEUGNY | 4. Jean-Marie BLONDELLE |
| 5. Claude DEFLESSELLE | 5. Christian BOQUET |
| 6. Olivier JARDE | 6. Alain BRIERE |
| 7. Serge OLIVIER | 7. Stéphane BRUNEL |
| 8. Jean-Dominique PAYEN | 8. Jean-Claude BUISINE |
| 9. Gérard PRUVOT | 9. Didier CARDON |
| 10. Jean-Claude RENAUX | 10. Bernard DAVERGNE |
| 11. Jean-Pierre TETU | 11. Pascal DEMARTHE |
| 12. Michel WATELAIN | 12. Yannick DESSAINT |
| | 13. Daniel DUBOIS |
| | 14. François DURIEUX |
| | 15. Philippe GREUET |
| | 16. Sébastien HARDY |
| | 17. Stéphane HAUSSOULIER |
| | 18. Francis LEC |
| | 19. Jean-Claude LECLABART |
| | 20. Patrice LETALLE |
| | 21. Marion LEPRESLE |
| | 22. Luc LHEUREUX |
| | 23. Dominique MAGNIER |
| | 24. Bernard NAUJOKS |
| | 25. Paul PILOT |
| | 26. Daniel PROUILLE |
| | 27. Gilbert SAVY |
| | 28. Laurent SOMON |
| | 29. Bénédicte THIEBAUT |
| | 30. Jean-Marc WISSOCQ |

QUORUM. La séance du 18 novembre 2013 a été annulée faute de quorum. Les délibérations prises lors de cette seconde séance sont valables quelque soit le nombre d'élus présents. La séance est ouverte à 18h10.

Pouvoir de Claude BARDOUX à Jean-Pierre TETU.

Délibérations 1 à 3 : 13 suffrages exprimés pour 33 voix

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 14 octobre 2013 : le PVS a été transmis aux membres le 28 octobre 2013, aucune remarque n'a été formulée et il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

I - PROJETS DE DELIBERATIONS

01 - DOSSIER SOMME TRES HAUT DEBIT -PHASE 1- DEFINITION DES AP/CP

Le Comité syndical avait défini en juin 2012 la répartition annuelle des crédits de paiement liés à l'opération de mise en œuvre du programme Somme Très Haut Débit pour sa 1^e phase 2012-2018.

Compte tenu du dernier plan de financement approuvé par délibération du 14 octobre 2013, le Président propose de revoir l'estimation des crédits de paiement annuels.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de la mise en place d'une Autorisation de Programme d'un montant de 71 290 000€ HT inscrite au budget annexe du syndicat mixte pour la 1^e phase du dossier « Somme Très Haut Débit ».

Les crédits de paiements relatifs à cette opération sont définis comme suit :

| 2013 | 2 840 923 € | 2021 | 1 104 012€ |
|------|--------------|------|------------|
| 2014 | 12 735 042 € | 2022 | 946 296 € |
| 2015 | 17 766 268 € | 2023 | 946 296 € |
| 2016 | 11 369 761 € | 2024 | 1 025 154€ |
| 2017 | 10 319 229 € | 2025 | 788 580 € |
| 2018 | 7 268 965 € | 2026 | 552 006 € |
| 2019 | 1 261 728 € | 2027 | 709 722 € |
| 2020 | 1 261 728 € | 2028 | 394 290 € |

Les reports de crédits de paiement non utilisés se feront automatiquement d'une année sur l'autre. Toute autre modification se fera par délibération du Comité syndical. Les dépenses sont équilibrées par emprunt, par les contributions des membres et par les subventions, tel que défini dans le plan de financement et dans le règlement financier.

Approuvé à l'unanimité

02 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS DU BUDGET PRINCIPAL

La délibération portant sur les durées d'amortissement des biens du syndicat mixte a été prise en septembre 2004 et elle ne distingue pas les spécificités de chaque budget (principal et annexe).

Le Président propose de valider 2 délibérations qui identifient les acquisitions que le syndicat mixte peut faire sur chaque budget et leur durée d'amortissement.

Pour le budget principal, les durées proposées respectent le barème fixé par la nomenclature M14. Il est rappelé que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, à l'exception toutefois :

- des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent les durées d'amortissement des immobilisations réalisées sur le budget principal comme suit :

| Biens | Durée d'amortissement | |
|---------------------|-----------------------|--|
| Logiciel et licence | 2 ans | |
| Voiture | 7 ans | |
| Mobilier | 10 ans | |

Somme Numérique

| Matériel informatique | 4 ans | |
|---|--------|--|
| Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie | 15 ans | |

Ces données seront prises en compte dès le calcul d'amortissement des biens acquis au cours de l'exercice 2013. Conformément à la règlementation, le plan d'amortissement commencé pour les dépenses des années précédentes sera poursuivi jusqu'à son terme sans modification.

Approuvé à l'unanimité

03 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS DU BUDGET ANNEXE

Concernant la nomenclature M4 applicable pour le budget annexe, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée réelle d'utilisation du bien. L'assemblée délibérante est alors libre de fixer les durées sans barème.

Par ailleurs, l'amortissement peut se pratiquer par composant c'est-à-dire qu'il est possible d'amortir sur des durées différentes les éléments constitutifs d'une immobilisation décomposable.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent les durées d'amortissement des immobilisations réalisées sur le budget annexe comme suit :

| Biens | Durée d'amortissement |
|--|-----------------------|
| Logiciel et licence | 2 ans |
| Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation | 5 ans |
| Frais de recherche et de développement | 5 ans |
| Voiture | 7 ans |
| Mobilier | 10 ans |
| Equipements techniques, matériel électrique ou électronique | 5 ans |
| Matériel informatique du personnel affecté au pôle réseau | 4 ans |
| Matériel informatique du cœur de réseau et tout équipement nécessaire à l'activation du réseau installé dans les salles techniques ou sur les sites distants | 7 ans |
| Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie, comprenant notamment l'aménagement des salles techniques du cœur de réseau | 15 ans |
| Bâtiments légers, armoires de rue liées au réseau en fibre optique (points nodaux, montée en débit) et aménagements connexes | 10 ans |
| Infrastructure du réseau en fibre optique | 30 ans |

Ces données seront prises en compte dès le calcul d'amortissement des biens acquis au cours de l'exercice 2013. Conformément à la règlementation, le plan d'amortissement commencé pour les dépenses des années précédentes sera poursuivi jusqu'à son terme sans modification.

Approuvé à l'unanimité

II - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2014

Le Président présente à l'assemblée le rapport sur les enjeux du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2014 (joint au présent PVS).

Il expose l'opportunité de baisser la cotisation d'Amiens Métropole à 1€ par habitant au lieu de 1,20€ permise par le fait que la quasi-totalité des communautés de communes sont aujourd'hui membres de Somme Numérique mais aussi par un effort de rigueur dans les dépenses de fonctionnement. Claude DEFLESSELLE considère qu'on ne peut pas parler en l'espèce « d'opportunité ». Le Président maintient cette expression car le lissage des cotisations entre les communautés de communes et Amiens Métropole aurait pu se faire par le haut dans un autre contexte. La situation budgétaire du syndicat mixte permet ainsi de maintenir sans changement la

Somme Numérique

cotisation des communautés de communes et du Conseil général et de baisser celle d'Amiens Métropole.

Après lecture du rapport, Claude DEFLESSELLE interroge le Président sur le niveau des amortissements du budget annexe qui représente une charge nette de fonctionnement d'1,8 M€. Le réseau de fibre optique représente actuellement une valeur d'acquisition de 40 M€. Il est utilisé d'une part par les opérateurs, d'autre part par les collectivités et établissements publics du département qui bénéficient d'un accès au réseau.

Michel CAPON demande des précisions sur « l'introduction de ressources numériques locales dans les ENT » évoquée en page 10 du rapport. Il s'agit de productions vidéo réalisées par des associations locales sur l'histoire récente et vivante des habitants du département. Ces ressources pourraient être intégrées dans l'outil des Espaces Numériques de Travail pour être utilisées comme support pédagogique par les enseignants.

Olivier JARDE souligne l'intérêt et le succès des ENT dans le département de la Somme comme facteur de la réussite scolaire. Il indique avoir toujours défendu le développement de ce projet. Il approuve le rapprochement des cotisations entre Amiens Métropole et les communautés de communes comme cela avait été demandé lors des présents débats d'orientation budgétaire. Il s'interroge sur la baisse des prévisions du budget de fonctionnement du budget annexe entre 2013 et 2014. Cela est notamment dû à la mécanique de financement de l'opération Somme Très Haut Débit pour laquelle les contributions des EPCI sont perçues en fonctionnement pour être reversées en investissement par la suite. Cela sera expliqué plus en détail au moment du vote du

Enfin, Olivier JARDE indique qu'il a été sensibilisé à la problématique de l'archivage dans le cadre des relations entre la Cour d'appel et le CHU pour la mise à disposition de rapports d'expertise. Il se demande si le syndicat mixte pourrait intervenir dans ce cadre.

budget primitif.

Concernant les ENT, le Président regrette qu'on n'ait pas mieux valorisé la situation des ENT dans le département et notamment au niveau d'Amiens Métropole. Le système mis en place avec le rectorat et la Direction académique de l'éducation nationale a permis une meilleure collaboration sur ce projet. Ajouté au groupement d'achat des matériels coordonné par le syndicat mixte, cela donne des résultats très intéressants. Une fois cette opération généralisée sur le département, il sera possible de travailler encore plus sur les contenus disponibles sur cette plateforme. Cela implique nécessairement de profondes transformations des méthodes pédagogiques. Jean-François VASSEUR souhaite ajouter qu'il ne faudrait pas tomber dans la facilité de distribuer du matériel aux écoles sans accompagnement pédagogique. Il n'y a d'efficacité dans la progression des élèves qu'au titre de l'ensemble ENT et pas seulement de la mise à disposition de matériels. D'ailleurs le syndicat mixte est pris pour exemple au niveau national puisque le projet de la Somme sera présenté par Yves Briançon à Lyon le 5 décembre 2013 lors de la Journée du Numérique à l'école organisée par l'Association des Maires des Grandes Villes de France.

Concernant le projet d'archivage, il est encore au stade de réflexion et d'élaboration. La demande reste à étudier.

Daniel CARPENTIER se demande si les recettes prévisionnelles de commercialisation du réseau inscrite au contrat de DSP correspondent à la réalité de ce qui est perçu.

Somme Haut Débit affiche un excédent d'environ 5% par rapport aux prévisions depuis le début d'exécution du contrat. Cela démontre que les élus ne se sont pas trompés en choisissant une proposition raisonnable pour la commercialisation du réseau. Pour les prochaines négociations et la construction du réseau FTTH, il convient de souligner la force du réseau existant qui produit déjà des recettes. En effet, cette opération comporte encore une inconnue quant à la vitesse de mutation du cuivre vers la fibre. Le Président rassure en indiquant que le Schéma directeur de la Somme permet de répondre à toutes les situations :

- en cas de mutation lente, une position d'attente après la construction des 3 plaques avec un certain nombre de situations locales traitées via la montée en débit sur cuivre ;
- en cas de mutation rapide, une capacité de réaction en engageant les phases suivantes de construction des plaques FTTH.

| | | Somme N | lumérique | | |
|------------------|-------------------|--------------------|---------------|---|--|
| es usages feron | t la différence p | oour la population | l. | | |
| 'ensemble des d | éhats étant clo | s, la séance est l | evée à 19h00 | · | |
| . ensemble des c | edats etant clo | s, la seance est l | evee a 191100 | | |

